

INTERFACES D'HISTOIRE CULTURELLE DANS LES  
POLITIQUES LINGUISTIQUES ET SCOLAIRES EN ESPACES  
PLURILINGUES.

ETUDE COMPARATIVE TRANSYLVANIE – SUISSE

Resumé

CORNELIA SAURER CHIOREANU

Une construction historique des lois linguistiques se fait à travers deux principes diamétralement opposés : par la volonté politique d'une soumission à un ordre de fonctionnement des institutions imposé par un organe centralisé ou par l'exercice d'une démocratie utilisant le principe de subsidiarité pour intégrer et fédérer linguistiquement les communautés ethniques. La thèse a parcouru des modèles d'interface de plus diverses, comme le journalisme politique historique, le voyage ou le pouvoir de l'exemple d'une personnalité historique. Les régions multilingues se distinguent elles-mêmes par leur historicité et culture et elles prennent comme modèle l'une des possibilités de fonder ou d'appliquer des lois

à travers la volonté politique du régime ou par voie du contraire, en essayant de faire valoir des droits humains fondamentaux, comme l'utilisation de la langue ancestrale, parlée sans interruption sur le territoire. Le cas de la Transylvanie, à plusieurs reprises comparée avec la Suisse, a été analysé dans la perspective historique de l'importance de la lutte pour sauvegarder la langue d'une majorité historiquement sans droits et sans reconnaissance, le cas de la Suisse a été regardé du point de vue de la nécessité de sauvegarder un mythe, une étiquette qui risquait avec le temps de s'étioler. Dans le temps, la Transylvanie a réussi à donner toute sa force à la langue latine (le roumain) utilisée sur l'entier territoire de la Roumanie, après son unification de 1918 et doit maintenant assurer un traitement d'égalité de l'enseignement des langues minoritaire et une ouverture vers l'apprentissage des langues modernes, vivantes, proposées par l'Union Européenne. La Suisse comprend comme toujours appliquer les principes historiques de la territorialité et de la subsidiarité, en investissant des moyens importants pour garder l'enseignement des langues nationales dans des régions qui culturellement ou politiquement sont plus proches des langues d'utilité (l'anglais) ou des langues que les communautés ethniques récemment ajoutées considèrent plus propices à l'enseignement.

Les mécanismes de renforcement du plurilinguisme diffèrent dans les régions historiquement plurilingues : d'une part le désir de garder un lien avec une culture civilisatrice, exemplaire, donnant accès à une meilleure vie sociale ou reconnaissance publique (le cas de l'apprentissage de l'allemand dans les

territoires vidés des populations germaniques en Transylvanie, d'où la plupart des locuteurs natifs sont partis vers l'Allemagne pour des raisons strictement économiques et de bien-être non-garanties par l'état roumain), d'autre part de se mettre au diapason des exigences d'apprentissage de l'anglais pour avoir une garantie de réussite dans une vie économiquement dirigée par cette langue ( le cas de l'apprentissage de l'anglais dans les cantons alémaniques de la Suisse qui privilégiaient l'anglais comme première langue d'enseignement linguistique en primaire, au lieu du français langue nationale). Dans les deux cas, nous avons vu l'intervention de la politique publique : une collaboration et une mise en œuvre des moyens importants. En Transylvanie preuves en sont les investissements allemands et autrichiens pour garantir encore à un nombre minime de locuteurs de langue maternelle allemande la possibilité d'apprendre dans leur langue et d'ouvrir en même temps les portes aux futurs spécialistes à un accès de réussite professionnelle. Les statistiques montrent qui sont les élèves des écoles de langue allemande ou magyare de nos jours : si la situation de la première communauté a été évoquée, la deuxième communauté est-elle maintenant en situation de combat pour ses droits. En Suisse, la création des structures fédérales pour la promotion du plurilinguisme donne une bonne image de la préservation du mythe plurilingue, mais comme nous avons vu dans les recherches actuelles, avec tous les efforts possibles, la communication entre les communautés linguistiques définies par la territorialité ne se fait pas sans embûche. En outre, la subsidiarité donne la possibilité aux pouvoirs locaux de

décider d'une option d'adéquation sociale et économique : l'apprentissage de l'anglais comme nécessité momentanée d'accessibilité à une meilleure vie professionnelle, au détriment d'une cohésion de la *Willensnation*, la congruence avec la mode, avec la direction prise par le développement de l'économie est plus pratique, plus adéquate pour la société en mouvement vers la réussite sociale.

L'exercice de la démocratie a imposé pendant de longues années une lutte sans répit pour la préservation d'une pluralité des langues dans des zones multiculturelles historiquement parlant, mais l'intervention des pouvoirs publics garantit en grande mesure l'application des lois, garantit la préservation des langues en risque d'étiollement.

Le rôle de la famille dans la préservation du plurilinguisme est aussi à évoquer dans nos conclusions. Le sentiment d'infériorité de parler une langue liée aux traits de caractère véhiculés par le peuple respectif ( le cas des roms, mais aussi des Roumains émigrés après la en Europe), le désir d'intégrer la nouvelle communauté dans laquelle on a trouvé sa place ont fait perdre pendant des années le souhait de faire apprendre aux enfants la langue du territoire quitté pour une vie meilleure. Une tendance de retour aux valeurs de ce territoire est à signaler : les saxons reviennent au moins pour l'été sur leurs territoires historiques en Transylvanie et reprennent contact avec les langues parlées dans les communes. Les politiques linguistiques locales s'adaptent, que ce soit par la contribution de l'Union Européenne avec sa pléthore de règlements et de

suggestions à mettre en place (l'enseignement du roumain dans les communautés avec une grande incidence de Roumains en Espagne par exemple, l'enseignement des langues des peuples du voyage) ou tout simplement par l'effort des communautés roumaines à l'extérieur de la Roumanie pour préserver la langue des ancêtres.

Les intellectuels transylvains ont œuvré pour la sauvegarde de la langue roumaine pendant des siècles, les émigrants roumains du XXe et du XXIe siècles font tout pour que leurs enfants s'intègrent dans le pays de leur choix, en embrassant l'assimilation comme solution de réussite et les familles restées sur place en Transylvanie et Banat voient l'enseignement de leurs langues minoritaires comme vecteur de réussite. L'apprentissage de la langue dans les espaces multilingues évoqués ici n'est plus en relation avec la confession, mais à l'avenir nous aurons de plus en plus de chances de voir de nouvelles confessions qui se renforcent en Europe à introduire leur langue dans l'apprentissage. Ici le rôle des politiques linguistiques sera définitoire pour éviter les amalgames (l'apprentissage de l'arabe autour des mosquées donné par des enseignants ne connaissant rien à la culture d'accueil) et garantir que lors de l'apprentissage de la langue les cultures seront-elles aussi apprises. Nous avons vu la situation de l'anglais, *lingua franca* de communication même au sein des institutions européennes qui a perdu pied de la culture anglo-saxonne, restant un seul instrument de facilité. L'option de garder cette langue comme langue majeure de la communauté européenne même après le départ de la Grande Bretagne du

groupe nous montre la tendance du minime effort pour une compréhension moyenne.

La création des classes bilingues en Suisse et en Roumanie de nos jours correspondrait peu aux attentes politiques pour la préservation d'une langue, elles seront le droit démocratique à un apprentissage plurilingue demandé par la société et la famille dans un but que nous qualifierons d'historique : la réussite sociale. Certaines classes donnent la priorité des langues historiquement parlées dans les régions multilingues, d'autres sont des adaptations aux demandes économiques de la région ou à une mode (ouverture des classes bilingues anglais- allemand dans certains lycées – gymnases de Zurich ou la situation de l'ouverture des écoles ou même des classes bilingues en Roumanie avant l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne).

Le plurilinguisme a été de tout temps lié au progrès économique, social et surtout personnel, les exemples traités dans cette étude l'ont confirmé. Il en restera ainsi, il sera toujours de mode de parler la langue qui nous apporte le plus de chances de réussite, même si la culture, la littérature et les coutumes derrière cette langue risquent de s'étioler et les interfaces pour faire perdurer la transmission des savoirs culturels à travers la langue seront garanties par les politiques publiques, par les personnalités des cultures respectives et par les voyages.

Mots-clés: Transylvanie, Suisse, XIXe siècle, plurilinguisme, rapports  
culturelles

INTERFACES D'HISTOIRE CULTURELLE DANS LES POLITIQUES LINGUISTIQUES ET SCOLAIRES  
EN ESPACES PLURILINGUES.  
ETUDE COMPARATIVE TRANSYLVANIE – SUISSE.

## Table de matières

Argument.....	7
I.Approche et découpage de la recherche.....	10
1. Approche de la recherche.....	10
2. Découpage et articulation de la recherche.....	13
II. État de la recherche en politiques linguistiques scolaires, déchiffrement et analyse.....	16
1. La recherche en politiques linguistiques scolaires en Europe.....	16
2. Grande – Bretagne, Commonwealth, espace anglophone.....	19
3. La recherche sur le multilinguisme en contexte scolaire en Roumanie.....	24
4. Nationalisme et plurilinguisme dans la recherche en langue roumaine sur le politiques linguistiques en République de Moldavie.....	26
5. Les politiques linguistiques scolaires pour les minorités du voyage.....	31
6. La recherche sur le plurilinguisme, le bilinguisme et les politiques éducationnelles en Suisse. État des lieux.....	34
III. Plurilinguisme suisse, un mythe ? Plurilinguisme transylvain, une réalité?.....	46
1. Le bilinguisme de frontière.....	49
2. La perspective historique du plurilinguisme en Suisse. Vue d'ensemble.....	51
IV. Territorialité et subsidiarité.....	54
1. Territorialité. Généralités et terminologie.....	54

a) Quelques définitions pour la compréhension en roumain des termes.....	59
2. Territorialité et plurilinguisme historique en Transylvanie.....	61
3. Subsidiarité historique dans les politiques des langues en Transylvanie, dans les Principautés roumaines et en Suisse, regards croisés.....	71
V. Plurilinguisme et apprentissage traditionnel des langues romaines en Transylvanie.....	73
VI. Le rouage intelligent - le réseau comme interface dans la construction et dans l'application des politiques linguistiques scolaires : Bariț et la revue TRANSILVANIA.....	99
1. Création et lecture acteur-réseau.....	99
2. Intérêt général pour choix pédagogique des langues et de l'enseignement dans les pages de la revue TRANSILVANIA.....	118
3. Nouvel Etat, nouvelle éducation ? L'interface des nouvelles lois en Roumanie après l'unification des Principautés roumaines.....	124
4. La personnalité de Bariț comme liant dans les réseaux hétérogènes. Rallongement inverse et entre-définitions.....	128
5. Traduction des lettres et discours parus en TRANSILVANIA, 1876.....	135
a) Epître au docteur M.G.Obedenaru.....	135
b) « O nouă școlă literară și politică ».....	140
c) Observations sur la traduction des articles en français.....	156
VII. Le voyage pédagogique de George Costa-Foru, interface dans la création des politiques publiques. Best practice exchange ou espionnage dans les écoles européennes?.....	160
1. Bref contexte historique du voyage de Costa-Foru.....	165

2. Reconstitution du voyage de Costa-Foru.....	171
3. Le rapport Costa-Foru.....	183
4. Terminologie pédagogique utilisée par Costa-Foru.....	188
5. Costa- Foru et les documents pédagogiques suisses.....	194
VIII. Conclusions.....	210
IX. Annexes.....	215
Annexe 1 Annonces parues dans les publications de Bariț.....	215
Annexe 2 Extraits des listes d’abonnés, TRANSILVANIA 1876.....	216
Annexe 3 Règlement EPFZ 1858-1859.....	220
Annexe 4 Cazul școlilor bilingve în România.....	226
X. Bibliographies.....	237
I. Bibliographie générale.....	237
II. Bibliographie pour la recherche en Suisse.....	242
III. Bibliographie sélective pour la traduction.....	243
IV. Périodiques.....	243
V. Lois et décrets.....	244
VI. Papiers, documents, présentations en conférences.....	244
VII. Sites internet consultés.....	245
VIII. Archives consultés.....	248